

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00456
Propriétaire(s) : Mel et Mathilda Sater
(en vertu d'un contrat d'achat-vente)
Emplacement : 417, chemin Pleasant Park
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : partie du lot 266, plan enregistré 129
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire une maison isolée et un garage pour deux voitures sur ce lot vacant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait total des cours latérales à 2,40 mètres (1,20 mètre de chaque côté), alors que le règlement exige un retrait total des cours latérales d'au moins 3,60 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.